

Convention collective du secteur génie civil et voirie

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

COMITÉ :

M. Hugues Thériault
PrésidentM. Gaston R. Langlois
MembreM. Claude Lavictoire
MembreUnion des opérateurs de machinerie lourde, secteur
grutiers, local 791G
565, boul. Crémazie Est, bureau 2200
Montréal (Québec) H2M 2V7

- Requirante -

Union internationale des journalistes d'Amérique du
Nord, Local 62
6900, rue de Lorimier
Montréal (Québec) H2G 2P9Association des manœuvres interprovinciaux, Section
locale AMI
565, boul. Crémazie, bureau 3800
Montréal (Québec) H2M 2V6

- Intimée(s) -

Union internationale des opérateurs-ingénieurs, Local
905
4881, rue Jarry Est, bureau 228
Saint-Léonard (Québec) H1R 1Y1Fraternité unie des charpentiers et menuisiers
d'Amérique, Local 134
8580, boul. du Golf
Anjou (Québec) H1J 3A1Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers,
section locale 9 et 2366
9100, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 4L2Association internationale des poseurs d'isolants et
de métiers connexes, Local 58
602, rue Georges V
Montréal (Québec) H1L 3T6Monteurs, mécaniciens, vitriers, section locale 135
6000, boul. Métropolitain Est, bureau 310
St-Léonard (Québec) H1S 1B1Mécanicien industriel – Millwright, Local 2182
9932, boul., du Golf
Anjou (Québec) H1J 3A1Union internationale des briqueteurs et métiers
connexes, Local 4
4869, rue Jarry Est, bureau 201
Saint-Léonard (Québec) H1R 1Y1Syndicat interprovincial des ferblantiers et couvreurs,
section locale 2016
8550, boul. Pie IX, bureau 400
Montréal (Québec) H1Z 4G2Association internationale des travailleurs en ponts, en
fer structural, ornemental et d'armature, Local 711
9950, boul. du Golf
Anjou (Québec) H1J 2Y7Union des serruriers en bâtiment du Québec, section
locale 192
8550, boul. Pix IX, bureau 400
Montréal (Québec) H1Z 4G2

Association internationale des travailleurs du métal en feuille, Local 116 7007, rue Beaubien Est, bureau 200 Montréal (Québec) H1M 3K7	Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada, Local 144 9735, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N4
Fraternité internationale des chaudronniers, Local 271 1205, boul. St-Jean-Baptiste Pointe-aux-Trembles (Québec) H1B 4A2	Association internationale des ouvriers plâtriers, cimentiers-applicateurs et tireurs de joins, Local 929 4869, rue Jarry Est, bureau 205 St-Léonard (Québec) H1R 1Y1
CSN-Construction 2100, boul. de Maisonneuve Est, 4 ^e étage Montréal (Québec) H2K 4S1	Association de la construction du Québec 7400, boul. des Galeries d'Anjou Anjou (Québec) H1M 3M2
Syndicat québécois de la construction 2121, avenue Ste-Anne, bureau 102 St-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5	A.C.R.G.T.Q. 7905, boul. Louis-H. Lafontaine, bureau 101-A Anjou (Québec) H1K 4E4
A.P.C.H.Q. 5930, boul. Louis H. Lafontaine Montréal (Québec) H1M 1S7	Les Grues Bellerive inc. 2364, De la Vérendrye Varenes (Québec) J3X 1B2
Grues J.L.R. 1400, rue du Grand-Tronc Québec (Québec) G1N 4H8	Construction Valrive 536, rue Gaétan Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A7
Jenik inc. 3126, rue Bernard-Pilon St-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 4S5	Grues Guay 10801, rue Colbert Anjou (Québec) H1J 2G5
Manulift EMI Ltd 606, boul. Lionel-Boulet Varenes (Québec) J3X 1P7	Grues GSTL 101, rue Saulnier Laval (Québec) H7M 1S9

- Partie(s) intéressée(s) -

Litige : Opération d'une grue hybride de modèle Roto 45.21 MCSS de marque Merlo

Chantier : Chantier de viaducs de l'autoroute 10 à Marieville, Québec

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur génie civil et voirie, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 7 avril 2009 pour disposer du litige entre l'Union des opérateurs/grutiers, l'Association des manœuvres interprovinciaux et l'Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord au chantier de viaducs de l'autoroute 10 à Marieville, Québec.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Hugues Thériault agira à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 8 avril 2009 de la tenue d'une conférence préparatoire, pour le jeudi, 9 avril 2009 à compter de 9 heures à la salle du Comité de résolution de conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM.	Éric Boisjoli	Section locale 791 G
	Réjean Langlois	Section locale 791 G
	Jean-Marc Morin	Local 905
	Roger Martin	Section locale AMI
	Gérard Paquette	Section locale AMI
M ^e	Jean-Luc Deveaux	Local 62
	Joe Missori	Local 62
	Gerry Beaudoin	Local 134
	Camilien Bouchard	Section locale 9 et 2366
	Jeannot Levasseur	Local 4
	Pierre Desroches	Local 711
	Conrad Cyr	Section locale 192
	Yvon Charet	Local 58
	Claude Gagnon	Local 2182
	Dorima Aubut	Section locale 2016
	Ronald Lapierre	Local 116
	Sylvain Morissette	Local 144
	Michel Trépanier	Local 271
	Stéphane Bertrand	Local 929
	Jacques Vary	CSN
	Ben Boisvert	CSN
	Jean-François Morin	ACQ
	Daniel Rondeau	ACQ
	Jean Boivin	ACRGTQ
M ^e	Dominic Robert	APCHQ
	Martin Drolet	Manulift EMI Itée
	Jonathan Ledoux	Manulift EMI Itée
	David Latour	Manulift EMI Itée
	Thierry Cousineau	Constructions Valrive
	Maurice Bellerive	Les Grues Bellerives
	Cédric Bellerive	Les Grues Bellerives
	Denis Gagnon	Jenik inc.
	Jean-Louis Lapointe	Grues Guay
	Pierre Arsenault	Grues Guay
	Ghislain St-Laurent	Grues GSTL

□ **Constat de conflit d'intérêts**

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

□ **Rapprochement des parties**

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en leur demandant de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. La partie requérante et les parties intimées se sont retirées pour tenter d'en arriver à une entente. Après une longue discussion les parties sont revenues devant le Comité pour nous informer qu'ils étaient parvenus à une entente. Conséquemment, le président du Comité a dissout l'assemblée en demandant aux parties d'informer, par écrit, la CCQ de leur entente.

CONTINUITÉ DE LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Devant l'impossibilité de confirmer leur entente à la CCQ, le directeur du Local 791 G a demandé la reconvoque du Comité.

Les parties ont été formellement convoquées pour une réunion le 23 avril 2009 à la salle Singapore A de l'hôtel Ruby Foo's situé au 7655, boul. Décarie à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents :

MM.	Éric Boisjoli	Section locale 791 G
	Réjean Langlois	Section locale 791 G
	Louis-Jean Goulet	Local 905
	Roger Martin	Section locale AMI
	Gérard Paquette	Section locale AMI

M ^e	Jean-Luc Deveaux	Local 62
	Joe Missori	Local 62
	Gerry Beaudoin	Local 134
	Camilien Bouchard	Section locale 9 et 2366
	Jeannot Levasseur	Local 4
	Pierre Desroches	Local 711
	Conrad Cyr	Section locale 192
	Yvon Charet	Local 58
	Claude Gagnon	Local 2182
	Dorima Aubut	Section locale 2016
	Ronald Lapierre	Local 116
	Michel Trépanier	Local 271
	Stéphane Bertrand	Local 929
	Roger Huot	Section locale 135
	Jacques Vary	CSN
	Ben Boisvert	CSN
	Pierre St-Onge	SQC
	Jean-François Morin	ACQ
	Daniel Rondeau	ACQ
	Jean Boivin	ACRGTO
	Guy Duchesne	ACRGTO
M ^e	Dominic Robert	APCHQ
	Martin Drolet	Manulift EMI Itée
	Jonathan Ledoux	Manulift EMI Itée
	David Latour	Manulift EMI Itée
	Thierry Cousineau	Constructions Valrive
	Maurice Bellerive	Les Grues Bellerive
	Cédric Bellerive	Les Grues Bellerive
	Denis Gagnon	Jenik inc.
	Alcide Jenkins	Jenik inc.
	Jean-Louis Lapointe	Grues Guay
	Pierre Arsenault	Grues Guay
	Ghislain St-Laurent	Grues GSTL
	Jean-Luc Tremblay	Grues J.L.R.

Le président du Comité a alors expliqué à l'assemblée les raisons pour lesquelles le Comité se devait de continuer son travail. Devant ces faits, les représentants du Local 62 et l'AMI ont demandé au représentant du Local 791 G de se rencontrer à nouveau. Le président du Comité a acquiescé à leur demande et les a invités à se retirer pour continuer leur discussion.

Suite à leur négociation, la requérante et les intimées sont revenues informer le Comité d'une nouvelle entente. Le président leur a alors demandé de déposer devant le Comité un écrit dûment signé confirmant la conclusion d'une entente.

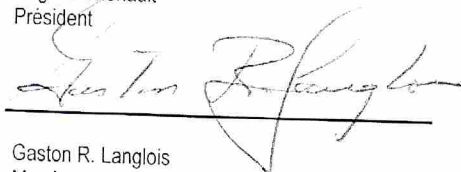
DÉCISION

CONSIDÉRANT la confirmation de l'entente entre les parties, le Comité met fin au dossier.

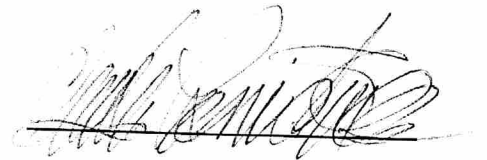
Signée à Montréal, le 27 avril 2009



Hugues Thériault
Président



Gaston R. Langlois
Membre



Claude Lavictoire
Membre